



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Politique et réglementation

Question écrite n° 46763

#### Texte de la question

M. Dominique Bousquet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur l'action menée par les infirmiers et infirmières diplômés ou étudiants, afin que la création d'un ordre national de la profession d'infirmière soit réalisée. En effet, la plupart des professions de santé disposent d'un conseil de l'ordre à l'exception des infirmiers et des infirmières, qui constituent pourtant numériquement la première profession de santé avec 326 396 membres. De plus, l'ordre infirmier n'aurait d'autre justification que de garantir la qualité des prestations assurées par les infirmières aux populations. Cet ordre devrait donc avoir pour objectif de rassembler l'ensemble des professionnels, actualiser la formulation des règles professionnelles, contrôler leur application et, enfin, gérer l'ensemble de l'exercice professionnel, dans le cadre d'un fonctionnement démocratique permettant l'expression des spécificités. Une proposition de loi a déjà été déposée allant en ce sens ; aussi, la rédaction d'un rapport et la réalisation d'enquêtes auprès de la profession montrent-elles tout l'intérêt de la création d'un tel ordre. C'est pourquoi, il lui demande ce que le gouvernement envisage de faire afin que l'ordre national de la profession d'infirmière devienne réalité, ce qui répondrait en partie aux revendications de la profession.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bousquet Dominique](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46763

**Rubrique :** Infirmiers et infirmières

**Ministère interrogé :** santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire :** santé et sécurité sociale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 décembre 1996, page 6824